

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CHEVROLET	Monza Station Wagon / modèle 1EM15 (à partir du No du châssis 1M15C9.)	CH. 0333 78
Constructeur	CHEVROLET MOTOR DIVISION of GMC, Warren, Michigan (USA)		
Identification	sur la plaquette du constructeur = "Monza 1EM15" et "CH 0333 78" devant le No du châssis = "1M15C9."		
Plaquette constr.	dans le compartiment du moteur, à droite, en haut, sur l'avant		
N° du châssis	à gauche, derrière pare-brise		
Ident. du moteur	"32" à droite, latéralement, sur la culasse près du coude de l'échappement (frappée par l'importateur)		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA, 2501 Biel		
Véhicule homologué	1M15C97102714 Signes fixes dans code du type		

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique, assistance hydraulique
Transmission	automatique
Nombre de vitesse	3 Entraînement AR
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp. interne assistance par dépression, sur toutes les roues AR= limiteur, AV= soupape de dosage
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée

Moteur			
Marque	RUICK	Type	V6-196-2bbl(C)
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	6
Alésage	88,90	Course	86,36
Cylindrée	3215	CV-impôt	16,37
Puissance en CV	77 kW	à t/min	4000
	105 SAE-net		
Bruit à proximité	88 dB/A	à t/min	3000 (*)
Silencieux	1= 460x210x90 mm		
Mesure des gaz	ECE-15, CO 0,35 % à 750 t/min		
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine
Nombre de portes	2 Indic. vit. km/h
Ceintures sécurité	SAE-J-4c Rétroviseur gauche + droite
Cale	Attelage
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places	4 av. 2 centre ar. 2
Dimensions	int. ext.
Longueur	4530 Empattements 2464
Largeur	1675
Hauteur	1420 Voie av. 1402 ar. 1365
Porte à faux	lat. Voies av. ar.
	av. 916 ar.
	ar. 1150 Braquage g 10910 d 10910
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Poids	avant 740	arrière 630	total 1370
Poids à vide	90	190	280
Charge utile	830	820	1650
Poids total			1747
Garantie fabr.	185/70 SR 13	185/70 SR 13	(Variantes +)
Dimens. pneus	R / 1,9	R / 2,3	voir
Ply / bar	830	960	remarques)
Charge	180	180	
pour V max			
Jantes	6 x 13 "		
Garantie poids remorqueable avec frein	1259		
Garantie poids remorqueable sans frein	454		
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorqueable testé	1259		
Vitesse maximale selon le constructeur	159 km/h		
Vitesse maximale testée			
charge garantie sur le toit	90 kg		

§)	
Equipement	HCR (E)
Feux de route	HCR (E)
Feux de croisement	A (E) dans HCR
Feux de position	SAE SPTAR 71 GUIDE 10S
Feux rouges	id.
Feux stop	DOT IP78GUIDE1H AV=SAE PIA7 ⁴ ar voir feux rouges
Clignoteurs	av AV*AR ar voir feux rouges
Catadioptrés	av SAE PIA74
Feux de gabarit	av
Feux complément.	
Eclairage plaque	2/ séparés
Essuie-glace	2/ balais avec/ sans lave-glace
Avertisseurs	DELCO REMY F ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	CHEVROLET Monza Station Wagon		
Homologation N°	CH	0333 78	
Carrosserie	limousine		
Places	total	avant	2
Poids à vide	1370	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	16,37
Poids total	1747	Cylindrée	3215

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure du bruit selon l'OCÉ : avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, IA 2,73 = 74 dB/A.
- ** Mesure des gaz : la marque d'homologation se trouve dans le compartiment du moteur, sur la plaquette du constructeur.
- + Variantes de pneus : 175 SR 13 AV= 830 (1,8) AR= 950 (2,1) , V-max 180 km/h
 195/70 SR 13 830 (1,7) 960 (2,0) "
 BR78 - 13 B 890 (1,7) 970 (2,0) minimum 159 km/h.
 BR70 - 13 B 890 (1,7) 970 (2,0) "

§) Modifications par l'importateur:

- les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par des HCR H4 (E) avec feux de position A (E);
- les feux de position d'origine sont débranchés;
- les feux de gabarit AV sont transformés en clignoteurs AV latéraux;
- la distance entre les clignoteurs AV et le bord du véhicule n'est pas respectée; admise selon décision de la Div. féd. de police du 12.11.75;
- les catadioptrés d'origine doivent être rendus étanches;
- la sortie de l'échappement est conduite sur la gauche, jusqu'à max. 45°;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule;
- le déflecteur monté en série à l'arrière du véhicule est admis.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 90 kg.

W Studen, 7.11.78

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules